

**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION  
IMMÉDIATE**

## **DÉMÉNAGEMENTS ET COLLECTES DE GROS REBUTS**

**Saint-Hyacinthe, le 14 juin 2021** – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à la population de ses municipalités membres, les dates de la prochaine collecte de gros rebuts qui se tiendra vers le début du mois **de juillet, afin de répondre aux besoins des citoyens à l'occasion de la période des déménagements**. Les gros rebuts doivent être **placés en bordure de rue avant 7h00**, au plus tard la journée de la collecte de résidus domestiques et idéalement la veille en fin de journée.

### Modalités spécifiques :

- Les collectes de gros rebuts ont lieu **entre 7 h et 19 h**, la journée de collecte des déchets de chaque secteur et elles sont **effectuées par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets, selon un horaire différent**.
- Les gros rebuts doivent être **déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de la rue (même pour les immeubles multi logements)** et ceux déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.
- **Seuls les « gros objets » sont ramassés** lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, doivent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

**Exemples de gros rebuts acceptés** : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (roulé et bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket démonté, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac convenablement scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

**Exemples de rebut non acceptés** : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

**UN CONSEIL** : Avant de jeter vos vieux objets en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.

## Dates de collecte

Selon chaque territoire, les dates de collecte des gros rebuts sont les suivantes :

**Ville de Saint-Hyacinthe** : *(pour connaître votre secteur, veuillez vous référer à votre calendrier de collecte à trois voies)*

<b>Lundi 5 juillet</b>	<b>Secteur 1</b>
<b>Mardi 6 juillet</b>	<b>Secteur 2</b>
<b>Mercredi 7 juillet</b>	<b>Secteur 3</b>
<b>Jeudi 8 juillet</b>	<b>Secteur 4</b>
<b>Vendredi 9 juillet</b>	<b>Secteur 5</b>

**Lundi 12 juillet** : Acton Vale

**Mardi 13 juillet** : Béthanie, Saint-Théodore-d'Acton, Canton de Roxton, Sainte-Christine, Roxton Falls, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Nazaire-d'Acton et Upton

**Mercredi 14 juillet** : La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Hugues, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu et Saint-Simon

**Jeudi 15 juillet**: Saint-Dominique, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton

**Vendredi 16 juillet**: Saint-Damase, Saint-Pie, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine

En dehors de cet horaire de collectes, la Régie met également deux écocentres à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer de ces rebuts encombrants, jusqu'à la fin de novembre.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général  
[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)